



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYÈRE »

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 10 / 2018
du jeudi 24 mai 2018, à 19 heures, salle de l'école, à Morlon

- Présents** : selon listes des présences
- Présidence** : M. Pascal Lauber
- Membres du Comité** : MM. Claude Bovigny, La Sionge, Stéphane Bugnard, La Jogne, Mme Nathalie Coquoz, Rive droite, M. Boris Fringeli, Intyamon, Mmes Johanna Gapany, Commune de Bulle, Erika Morand, Centre, M. Yves Page, Commune de Val-de-Charmey, Mme Marie-France Roth Pasquier, Commune de Bulle
- Délégués** : les délégués de 24 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétariat** : Mme Patricia Gachoud
- Excusés**
- M. Didier Castella, Conseiller d'Etat
 - M. Roger Schuwey, Député
 - MM. Alain Jan, Commune de Broc, Patrice Morand, Commune de Bulle, Stéphane Schwab, Commune de Riaz, membres du Comité de direction
 - Commune de Pont-la-Ville
-

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16 novembre 2017
 3. Rapport d'activités 2017
 - 3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2017
 4. Comptes 2017
 - 4.1 Présentation et approbation des comptes 2017 des communes-sièges ainsi que du rapport
 - 4.2 Présentation et approbation des comptes 2017 de l'Association et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »
 5. Rénovation de la piscine de Bulle
 - 5.1 Présentation du projet et de la demande de crédit d'étude approuvée par le Comité de direction du 16 avril 2018
 6. Projet de Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations
 7. Divers
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction de l'AISG, les représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire.

Il a le plaisir d'accueillir cette Assemblée en sa commune de Morlon. Il adresse ses souhaits de bienvenue et présente sa commune. En outre, il informe l'Assemblée que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée, au Restaurant Le Gruyérien.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 24 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 108 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Nicolas Roschi, Vice-syndic, Commune de Crésuz
- M. Jean-Philippe Yerly, Syndic, Commune d'Echarlens.

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée des comptes définitifs 2017 des communes-sièges, du rapport 2017 des communes-sièges et des vérificateurs, des comptes 2017 de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » ainsi que du Message relatif à la demande de crédit d'étude pour la rénovation de la piscine de Bulle.

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16 novembre 2017

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal.

Il informe que le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2018, mentionne deux communes comme étant absentes. Par courriel du 10 janvier 2018, Mme Véronique Dey, déléguée de la Commune de Bas-Intyamont a informé l'AISG qu'étant donné qu'elle ne pouvait pas participer à cette Assemblée, elle s'était faite remplacer par un collègue. Ce dernier n'a pas signé la liste des présences et n'a pas retiré le droit de vote de la Commune de Bas-Intyamont, raison pour lesquelles la commune a été mentionnée comme étant absente. Etant donné que le remplaçant de Mme Dey était effectivement présent lors de cette Assemblée, il est proposé aux délégués de bien vouloir accepter cette correction et que nous corrigions le procès-verbal en conséquence.

Il demande si quelqu'un a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2017, avec l'indication que la Commune de Bas-Intyamont était bien présente.

3. Rapport d'activités 2017

3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2017

M. le Président informe les délégués qu'au cours de l'année 2017, le Comité de direction s'est réuni à deux reprises.

Le 24 avril 2017, le Comité de direction a, entre autres, validé les comptes 2017 des communes-sièges et les comptes 2017 de l'Association. Auparavant, les membres de la Commission financière ont examiné et contrôlé les comptabilités des communes-sièges et ont, au besoin, demandé les compléments d'information nécessaires.

Le Comité de direction a :

- été tenu au courant et a pris note de l'évolution du dossier du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère
- pris note de la possibilité de poser une candidature en vue d'obtenir le titre de Région sportive 2017 – titre décerné par l'Association des capitales européennes du sport (ACES), mais qui s'adresse plutôt aux villes qu'aux associations raison pour laquelle - entre autres -, l'AISG n'a pas donné suite
- pris note de la réalisation par la Commune de Broc d'un complexe sportif destiné aux écoles
- préparé l'Assemblée des délégués d'automne 2017, élaboré le budget 2018 qui a été validé par l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2017.

Au cours de l'année 2017, l'AISG a été contactée, à plusieurs reprises par des clubs sportifs à la recherche de terrain ou de locaux. **M. le Président** les a informés sur le projet de Centre sportif et, dans la mesure du possible, il les a aiguillés vers d'autres possibilités régionales. Dans le cadre du dossier du Centre sportif, il a également participé à plusieurs réunions.

La Commission technique n'a, quant à elle, pas eu besoin de se réunir.

M. le Président termine son rapport d'activités en remerciant les membres du Comité de direction pour leur engagement tout au long de cette année 2017.

Il ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le Rapport d'activités 2017.

4. **Comptes 2017**

4.1 Présentation et approbation des comptes 2017 des communes-sièges ainsi que du rapport

M. le Président se réfère aux comptes 2017 des communes-sièges qui ont été remis aux délégués. Les comptabilités des communes-sièges ont été contrôlées par les membres de la Commission financière et le rapport joint à la convocation a été établi sur la base des commentaires formulés par les communes-sièges et des remarques faites par les vérificateurs désignés par le Comité de direction. Aucune écriture ne devant pas être régionalisée n'a été comptabilisée. Les comptes définitifs 2017 font apparaître des coûts régionalisés inférieurs au budget 2017 de Fr. 154'147.70. Le rapport des communes-sièges a été joint à la convocation et il y figure les raisons pour lesquelles il y a soit une augmentation, soit une diminution des coûts.

Il s'agit du 4^{ème} exercice comptable des quatre installations régionalisées. Au fil des ans, tant l'AISG que les communes-sièges ont pu affiner certaines procédures et améliorer divers processus qui ont permis une meilleure connaissance du fonctionnement des installations régionalisées ainsi que de leur coût.

M. le Président pose la question de savoir si la lecture de ce document est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

Il ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2017 des communes-sièges ainsi que le rapport.

4.2 Présentation et approbation des comptes 2017 de l'Association et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

M. le Président se réfère aux comptes de l'Association qui ont également été envoyés avec la convocation. Il demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

L'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux n'a pas pu participer à la présente Assemblée aussi, il donne la parole à Mme Coquoz pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

M. le Président passe au vote.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2017 de l'Association et le rapport de l'organe de révision.

5. Rénovation de la piscine de Bulle**5.1 Présentation du projet et de la demande de crédit d'étude approuvée par le Comité de direction du 16 avril 2018**

M. le Président précise en préambule, que ce point n'a pas de lien avec le projet de Centre sportif qui prévoit une piscine couverte de 25 m avec 8 lignes d'eau. Un Message a été rédigé à l'attention des délégués et il a été annexé à la convocation.

Il donne la parole à Mme Gapany, membre du Comité de direction et Conseillère communale de la Ville de Bulle.

Au moyen d'une présentation PowerPoint, **Mme Gapany** présente la demande de crédit d'étude s'élevant à Fr. 700'000.—. Elle relève que cette rénovation se distingue du Centre sportif de par son côté ludique et touristique, que la piscine est publique et destinée à tous les habitants alors que le Centre sportif propose une piscine sportive, destinée en premier lieu aux élèves de notre district et aux clubs de natation. Une rénovation est nécessaire afin de la mettre aux normes et une piscine communale est nécessaire au vu de sa fréquentation. Selon l'article 22 des statuts de l'AISG, dans le cadre d'une rénovation, les frais d'amortissement et d'intérêts sont partagés au sein de notre Association.

La piscine communale de Bulle a été construite en 1918 et elle fêtera ses 100 ans cette année. A l'origine, elle était alimentée par l'eau de la Trême et elle a vécu plusieurs rénovations, dont la dernière en 2016 afin de la raccorder au chauffage à distance. Il a été constaté des pertes d'eau représentant plus de Fr. 6'000.— de coût, un non-respect des normes tant au niveau des bassins que des bâtiments. En outre, un réaménagement est nécessaire pour les personnes à mobilité réduite.

En 2017, la Commune de Bulle a créé un groupe de travail afin d'établir les grandes lignes du projet et déterminer les points essentiels : lieu, homologation, respect des normes, aménagement pour les personnes à mobilité réduite, attractivité.

Le choix du lieu s'est fait suite à une analyse de tous les éléments connus et l'emplacement actuel s'est avéré idéal en matière de mobilité (Mobul, parking). D'un point de vue financier, il s'est avéré qu'une rénovation était 2 fois moins coûteuse qu'une reconstruction ce qui implique l'achat d'un terrain, la démolition de la piscine actuelle, etc. La taille actuelle qui convient pour accueillir jusqu'à 1'800 usagers par jour (en moyenne 53'000 par saison). Le fait qu'aucune alternative (disponibilité + zone) n'existait quant à l'acquisition d'un nouveau terrain a également dû être pris en compte.

En 2016 déjà, le Conseil général a approuvé la vision du Conseil communal pour initier les premières réflexions et mettre en place un groupe de travail en 2017. A fin 2017, le Conseil général a validé le crédit d'étude et le début des travaux est prévu pour la mi-août 2019.

M. le Président remercie Mme Gapany et demande s'il y a des questions. Il constate que ce n'est pas le cas.

Il rappelle que, selon le Message, la demande de crédit d'étude s'élève à Fr. 700'000.— dont la moitié du montant est à la charge de la Commune-siège de Bulle et l'autre moitié à la charge de toutes les communes gruériennes calculée sur une contribution de Fr. 4.50/habitant pondéré à raison de 25 % par la population légale et de 75 % par la population légale x l'IPF.

M. le Président passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité la demande de financement de la Commune de Bulle, à hauteur de Fr. 700'000.— concernant la rénovation de la piscine de Bulle.

6. Projet de Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations

M. le Président relève que lors de l'Assemblée des délégués du 16 novembre 2017, les communes du district de la Gruyère ont accepté de poursuivre le projet de Centre sportif sous la forme d'une procédure de gré à gré.

Il était ainsi possible de recevoir des offres et de contacter d'autres entreprises que celles qui ont participé à la mise au concours. Les présidents de l'ARG et de l'ASIG n'ont pas souhaité ouvrir cette voie et se sont engagés dans des négociations avec le lauréat du concours, l'entreprise HRS Real Estate SA et le consortium CSLG, en vue de trouver un accord entre ces entreprises afin qu'elles travaillent ensemble sur ce projet.

Le 25 janvier 2018, les deux consortiums informaient par écrit l'ASIG, qu'ils avaient convenu un accord de principe et qu'ils étaient d'accord de constituer un nouveau consortium en vue de la réalisation du futur Centre sportif de la Gruyère. Une rencontre a eu lieu le 7 mars 2018 afin de clarifier certains points. Cette séance a permis d'obtenir l'accord qu'aucun recours juridique ne serait déposé et que la décision d'arrêter la mise au concours pouvait être publiée sur le SIMAP.

Cet accord a nécessité quelques adaptations du côté du Comité de pilotage avec le changement du chef de projet et de notre représentant Ernst & Young. La phase allant jusqu'à la votation populaire nécessite des compétences particulières dont ni l'ASIG ni l'ARG ne dispose.

Afin de présenter l'an prochain, notre projet à la population et aux communes, une nouvelle équipe de conduite composée d'un représentant politique (M. Pascal Lauber), d'un juriste et d'un mandataire spécialisé dans la construction a été mise en place. Ces trois personnes agiront en tant que Bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) et elles seront appuyées par un Comité de pilotage réunissant des personnes présentant des compétences techniques et financières ainsi que des représentants politiques des Comités de l'ASIG et de l'ARG.

Un appel d'offres a été lancé et trois entreprises ayant de l'expérience en tant que BAMO ont présenté une soumission. La décision positive de financement prise toute à l'heure par les délégués de l'ARG qui ont accepté un financement de Fr. 125'000.— destiné à la nouvelle conduite du projet de Centre sportif, permettra à l'ASIG et à l'ARG de confirmer l'attribution du mandat à l'un de ces BAMO, ainsi qu'au conseiller juridique.

M. le Président tient à remercier les délégués de l'ARG qui ont accepté de soutenir le projet de Centre sportif et qui, de par leur décision, vont permettre à ce beau projet d'être mené jusqu'à la votation populaire.

M. le Président demande s'il y a des questions ou commentaires et constate que la parole n'est pas demandée.

7. Divers

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

Il remercie ses collègues du Comité de direction ainsi que les délégués et les personnes présentes et invite l'assistance à se rendre au Restaurant Le Gruyérien pour prendre le verre de l'amitié.

M. le Président clôt l'Assemblée à 19 heures 30.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

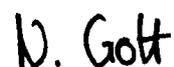
Le Président de l' AISG:

Pascal Lauber, Président



La Secrétaire de l' AISG:

Nadine Gobet



Bulle, le 12 juin 2018/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction